

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle des associations),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Bernard SOUVIGNET)*

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- o Pour : 27
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 12 mai 2026

Date d'affichage :

Le 12 mai 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-05-18/09

OBJET DE LA SEANCE :

Animatrice départementale
« Maison France Services »

Renouvellement de contrat
et demande de subvention

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, SANIEL Alain, RUEL Pascal, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, SOUTRENON Maryline, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoir : Mme Catherine MARCON donne pouvoir à Mme H. DREVET

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2025-05-12/11 en date du 12 mai 2025 permettant la création d'un poste d'animatrice départementale des Maisons « France Services » en Haute-Loire, suite à une demande de la Préfecture de la Haute-Loire ; poste financé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Il précise que ce poste avait été pourvu par voie contractuelle pour une durée d'un an.

Il ajoute que les services de la Préfecture souhaitent que le contrat de cet agent soit prolongé pour une durée d'un an.

M. le Président indique que la Préfecture de la Haute-Loire n'est toujours pas en mesure de procéder à ce recrutement, vu que cela concerne des crédits de l'ANCT, et qu'elle est dans l'obligation de solliciter un EPCI ayant déjà travaillé avec l'ANCT pour qu'il porte ce recrutement administrativement et financièrement avec un rôle de service « support ».

En contrepartie de ce recrutement, la collectivité percevra une subvention de l'ANCT de 50 000 € pour la prise en charge des coûts relatifs à cet emploi (rémunération, frais de déplacement, frais divers de formation...); une convention de subventionnement sera établie à ce titre avec les services de l'Etat.

AR Prefecture

043-244300307-20260518-DC2026051809-DE
Reçu le 28/05/2026

M. le Président propose, suite à la demande de la Préfecture de la Haute-Loire, qu'Haut Pays du Velay communauté assume la continuité de ce portage administratif du recrutement de cet agent en charge au niveau départemental de l'animation et de la coordination des Maisons « France Services », et indique donc qu'il y a lieu de prolonger la durée de ce contrat pour une durée d'un an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise la reconduction du contrat de l'agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée d'un an (à compter du 13 mai 2026) en application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,
- autorise le Président à signer tout autre document utile à intervenir concernant ce dossier,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la collectivité,
- décide de solliciter l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour le financement de ce poste,
- autorise le Président à signer la convention de subventionnement correspondante avec les services de l'Etat pour une durée d'un an,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Bernard SOUVIGNET,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260518-DC2026051809-DE
Reçu le 28/05/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le